



URBANISME

ASSOCIATIONS

DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES



Édito



Lors du dernier Conseil Municipal, tous les conseillers en exercice étaient présents ; signe de la bonne marche de l'équipe en place.

Les différents budgets ont tous été voté à l'unanimité. Malgré la baisse drastique des dotations de l'État, je rappelle que notre dotation globale de fonctionnement est passée de 110 000 à 55 000 euros, et il faut faire face sans cesse à des charges qui augmentent au gré des normes toujours rajoutées à celles existantes. L'année qui vient va marquer une pause dans les investissements lourds. Il faut en effet digérer la rénovation de notre salle communale. Seuls les investissements indispensables et de sécurité seront réalisés.

Comme vous avez pu le constater, un abri a été installé près des écoles et devrait être le bienvenu les jours d'intempéries. Un véhicule communal, arrivé à un stade où les réparations devenaient trop importantes, a été changé.

Vous avez pu être les témoins des actions originales et percutantes de nos parents d'élèves accompagnés par les Élus de nos deux communes pour manifester contre la fermeture de classe annoncée. Malgré une pétition ayant recueilli plus de 400 signatures, l'Éducation Nationale est restée sourde à notre demande de sursis impérative dans cette période de crise sanitaire, ne facilitant pas la distanciation des élèves avec une classe en moins.

Nous saurons nous souvenir du peu d'écoute d'une Administration, qui malgré un vote contraire de la Commission a maintenu une décision prise d'avance. On ne peut qu'être inquiet dans l'avenir pour nos écoles, la démographie future n'étant pas favorable à une évolution positive du nombre d'élèves, les investissements lourds effectués par nos communes ne sont même pas pris en compte (je rappelle que REHAVILLER a investi 650 000 euros dans une école maternelle digne d'accueillir nos petits bambins). Je terminerai par la fidèle présence de nos deux Directrices dans ces évolutions négatives et les remercie de leur implication auprès de tous nos enfants.

Votre Maire,
Gérard COISMANN

Mairie de Rechainviller

7 rue d'Adoménil 54300

Téléphone: 03.83.73.04.87

Mail: mairiederechainviller@orange.fr

www.rechainviller.fr

BONNE RETRAITE



Il y a 30 ans,

Didier EBERHARDT succédait à M. WELSCH Paul.

Ce qui ressemblait à une gageure pour le remplacer s'est avéré un choix judicieux.

Recruté au début comme garde champêtre, Didier,

grâce à sa polyvalence, a gravi les échelons, pour devenir le responsable de nos services techniques. Il a su à la fois gérer l'humain et le matériel.

Grâce à lui, la commune a toujours été déneigée de façon précoce lors des hivers plus ou moins rigoureux.

Son passé de mécanicien au garage Peugeot, a rendu service plus d'une fois. Polyvalent, rigoureux, toujours motivé, il est le parfait exemple recherché par tout employeur.

Il nous quitte aujourd'hui pour je l'espère vivre la plus belle des retraites.

J'espère que son successeur, Jean-Paul sera aussi reconnu que lui sur notre commune et laissera à son tour, le même regret lors de son départ.



Jean-Paul DEREMARQUE

URBANISME

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur une maison individuelle ou sur une annexe (garage, véranda,...) vous devez au préalable effectuer soit une déclaration préalable de travaux (DP) soit un permis de construire (PC) en fonction de la nature des travaux.

Nous vous rappelons qu'un ravalement de façades, une création ou modification de clôture ou toute modification de l'aspect extérieur est soumise à déclaration préalable.

De plus, notre commune est soumise au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal . Celui-ci régleme les couleurs et implantations autorisées . Il existe également un règlement des clôtures avec une restriction en matière de hauteur et de matériaux. Avant vos déclarations, vous pouvez vous rendre sur notre site afin de consulter le PLUi-H.

Enfin, il existe un périmètre délimité des abords du château d'Adoménil protégé au titre des monuments historiques aussi certains coloris et matières sont interdits.

Pour tout renseignement et aide à la création de vos dossiers d'urbanisme, vous pouvez contacter la mairie (03.83.73.04.87) ou visiter le site de la commune [www.rehainviller.fr/rubrique Urbanisme](http://www.rehainviller.fr/rubrique%20Urbanisme)

PLAN CANICULE

Comme les années précédentes, la commune de REHAINVILLER invite les personnes les plus vulnérables, âgées ou handicapées à s'inscrire sur le registre nominatif.

Cette inscription se fait soit en mairie par courrier, mail ou téléphone.

Ce registre permet de disposer, en cas de risque exceptionnel et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux.



TRAVAUX COMMUNAUX

Pour ce premier semestre, les agents des services techniques ont réalisé différents travaux de sécurisation et d'embellissement de notre village.

- La création de deux nouveaux points lumineux rue du Lieutenant Yves de Ravinel afin de sécuriser les passages piétons,
- la pose de miroirs de sécurité au carrefour de la rue du Lt Yves de Ravinel avec le chemin du Fonteny et de la rue Pierre Eugène Marin.
- Ravalement de façades des vestiaires au stade de football
- Réfection du chemin communal des mortes du Hand
- Mise en place d'une barrière entre le chemin du Fonteny et la Rue Barbelin
- Réfection du pont route Mathieu de la Haye



F

ERMETURE DE CLASSE RPID HERIMENIL/REHAINVILLER

Suite à l'annonce de fermeture d'une classe au sein du RPI Hériménil/Rehainviller, plusieurs actions ont été menées par les parents d'élèves et les élus des deux communes. Les habitants ont été invités à les rejoindre pour manifester avec des banderoles « touche pas à ma maîtresse ; nous ne sommes pas des moutons » qui ont été réalisées par les enfants afin de montrer aux différents élus présents et à la presse la nécessité de laisser cette classe ouverte.

Un collectif a été créé par les parents d'élèves « les moutons se re-bèlent » pour défendre les décisions qui ont été prises par l'académie. Malgré toutes ces actions réalisées, les intervenants n'ont pas été écoutés et la décision de fermer une classe a été prise.



C

COLIS POUR LES AÎNÉS

Avec la crise sanitaire, la municipalité a opté pour un colis gourmand en remplacement du traditionnel repas des aînés.

Madame Anne SZYMCZUCK, responsable du bon déroulement de la distribution de 222 colis, aidée de Mesdames Martine CHOPLIN, Christine THOMAS, Messieurs Pascal DIDIER, Grégory GÉRARDOT, Daniel PERNOLLET et Malik BOULE-FRAKH ont assuré la distribution dans le village. Madame Carmen STORCHI, doyenne du village, a reçu son colis des mains de Monsieur le Maire, Gérard COINSMANN.

A

SRH LES VOYANTS SONT AU VERT



Malgré une saison 2020-2021 de nouveau tronquée par la crise sanitaire et l'arrêt de toutes compétitions depuis novembre 2020.

L'A.S.R.H à mis un point d'honneur à continuer à proposer une activité hebdomadaire à tous ses licenciés en respectant les préconisations et le protocole sanitaire strict de la fédération française de football.

Cette année l'association comptait 136 licenciés répartis en 6 catégories.

La reprise d'activité suite à l'assouplissement des protocoles sanitaires permet aux membres de l'association de penser à des jours meilleurs en se projetant sur le retour des compétitions jeunes et seniors.

Sans oublier ses nombreuses festivités dont la traditionnelle brocante du village qui a été un cru exceptionnel en 2020 avec une présence sans précédent de camelots et de visiteurs.



La pandémie a soudé encore plus les liens entre dirigeants avec pour objectif de remettre la machine ASRH en route !!!!

Le président
Olivier BAUDOIN



F

AMILLES RURALES

L'activité de notre association Familles rurales rehainvilloises a été suspendue lors des mois de confinement.

Notre dernière activité a été un atelier de création de nichoir à oiseaux en collaboration avec la LPO, en octobre 2021. Chaque enfant a assemblé les pièces de bois découpées préalablement par Bernard Halter. Nous sommes allés ensuite en accrocher un, à un arbre de la commune.

Comme la chasse aux œufs n'était pas autorisée, nous avons choisi de distribuer à chaque

enfant du village, à son domicile, un sachet d'œufs de Pâques .

Puis, lors de la période d'allègement des conditions sanitaires, nous avons repris quelques cours de Zumba pour enfants et nous avons organisé un atelier de création manuel pour la fête des grands-mères et pour la fête des mères.

Nous avons repris les cours de Zumba enfants mi-mai et reprendrons les autres ateliers pour adultes à partir du 9 juin jusque mi-juillet (tennis de table, pâtisserie, Zumba, relaxation, renforcement musculaire).

Nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre pour une reprise de toutes nos activités.



La Présidente,
Jocelyne MARIN



DE JUIN À AOÛT 2021
REHAINVILLER
MONT-SUR-MEURTHE
GERBÉVILLER

H-Danse
ÉCOLE POUR TOUS

COURS ET STAGES DE DANSE

Adultes
Ados
Enfants dès 3 ans

Débutants
Intermédiaires
Confirmés
Prépa concours
Prépa événements

Modern'jazz
Classique
Hip-hop
Initiation danses de couple

AVEC DELPHINE
PROFESSEUR DIPLÔMÉE D'ÉTAT ET ENSEIGNANTE EN CONSERVATOIRE

Renseignements et inscriptions dès maintenant
delphine.danse@gmail.com / 03-83-39-65-57

C

COURS DE DANSE

Delphine ZAZACKOWISKI , Professeur diplômée d'Etat et enseignante en Conservatoire, propose des cours et stages de danse (débutants complets, intermédiaires, confirmés,...),notamment Rehainviller et Gerbéviller, ce mois de juin et en juillet-août.

L'intéressée serait ravie de vous rencontrer, adultes, ados et enfants dès 2-3 ans, pour vous permettre d'apprendre ou de vous perfectionner en danse modern'jazz, classique, hip-hop et/ou initiation danses de couple.

N'hésitez pas à la joindre, pour plus de renseignements ou pour vous inscrire :

delphine.danse@gmail.com

03-83-39-65-57

D

ÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
 - Duplicata
 - Changement d'adresse
 - Changement de titulaire
 - Cession de véhicule
 - Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces dans la limite de 300 euros. Ils peuvent également accepter les paiements par carte bancaire dans la limite de 300 euros pour les impôts et sans limite de montant pour les

amendes, les factures de service public et hospitalières.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur chaque facture concernée par cette prestation est apposé un flashcode, généralement en bas à gauche de l'avis permettant de vous identifier et de payer la créance. Ce flashcode est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Muni de votre facture, rendez vous chez votre buraliste agréé et scannez vous-même votre facture. Le buraliste, n'a donc pas connaissance de la nature des sommes payées. Il vous remettra un justificatif de paiement qui pourra être nominatif sur demande.

Vous pouvez vous rendre :

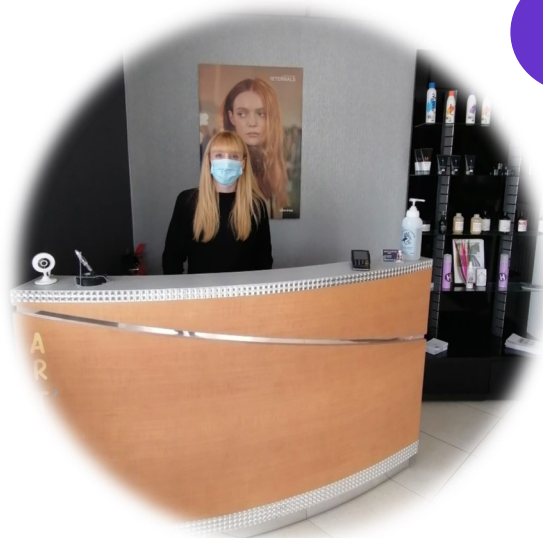
A Gerbeviller : Maga Presse 6 rue du Général Leclerc

A Lunéville :

- La civette 88 rue Carnot
- Le Caporal 21 rue Alfred Chanzy
- Le Cyrano 82 rue d'Alsace
- Le Marigny 56 Avenue Voltaire
- Le Voltaire : 18 Avenue Voltaire



N OUVEAU SALON DE COIFFURE



Nous souhaitons la bienvenue
à Yendie SIMON

Depuis Novembre 2020, Yendie SIMON, titulaire d'un Brevet professionnel coloriste permanente, a repris le salon de coiffure sous le nom d'« ART'IFF Coiffure ».

Yendie SIMON exerçait précédemment à DOMJEVIN et totalise 22 années d'expérience dans la profession.

Contact Mme SIMON : 06 03 31 77 30

Pour Hommes-Femmes et Enfants :

Lundi : de 14h00 à 19h00

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Mercredi : jour de fermeture

Jeudi : de 9h00 à 12h 00et de 14h00 à 18h30

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Samedi : non-stop de 8h30 à 16h

B ONNE NOUVELLE POUR LES CYCLISTES

Depuis le 1er mai, un magasin de vélos a ouvert ses portes au 8 rue du Lt Yves de Ravinel.

A proximité de chez vous, M. MALO très expérimenté et passionné, vous accueille du lundi au samedi (sauf le mercredi matin) pour vous proposer à la vente des vélos neufs et d'occasions mais aussi tous les accessoires nécessaires. M. MALO assure également la réparation de votre cycle.

Très réactif, il vous apportera de bons conseils techniques.

Avec les beaux jours qui arrivent, vous voilà paré pour effectuer de merveilleuses balades dans notre campagne Rehainvilloise.

Contact

M. MALO : 06 51 53 87 15

Facebook : VELO MALO



VELO  **MALO**

Nous souhaitons une excellente réussite à M. MALO

BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté Préfectoral du 26 Décembre 1996

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-dessous :

Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Journal bimestriel n° 16 - Arrêté préfectoral N° 301
Ce bulletin a été tiré à 475 exemplaires - Imprimeur : PARADIS Lunéville
Directeur de la publication : M. Gérard COINSMANN, Maire
Conception commission communication : MM Gérard COINSMANN,
Malik BOULEFRAKH, Frédéric BAILLEUX, Michel OUDIN,
Mmes Christine THOMAS, Elise WINGER.
Rédacteurs : MM Malik BOULEFRAKH, Frédéric BAILLEUX, Michel OUDIN, Mmes Christine THOMAS, Elise WINGER.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Mia DUMONT, le 29 janvier

Chloé FONTAINE, le 4 avril

Valentine REMY, le 08 juin

Tous nos vœux aux nouveau-nés et aux heureux parents.

MARIAGES

Michel COLIN et Marie GAZIN, le 19 juin

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

DECES

Claude MATTON le 4 janvier

Gabriel AUBRY, le 12 janvier

Yvette KONDRACHINE, épouse BUZZI le 7 février

Denis SEGUIN, le 9 avril

Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

ACTU +

La commune de REHAVILLER recrute :

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, vous préparez le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE, ancien CAP Petite enfance) en alternance entre la crèche et le centre de formation.

Début de contrat en septembre 2021. Durée de contrat : 12 à 24 mois selon votre niveau de qualification.

Merci de transmettre une lettre de motivation à :

Monsieur le Maire
Mairie de REHAVILLER
7 rue d'Adoménil
54300 REHAVILLER

INFO FLASH

La commune est à la recherche de Plantes Vivaces.

Si vous souhaitez en faire don, contactez la mairie en septembre.